

DELIBERATION DU CONSEIL SYNDICAL

Séance du 22/06/2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
4	4	4

L'an 2026, le 22 juin à 17 h 45, le Conseil Syndical du SYNDICAT INTERCOMMUNAL SCOLAIRE s'est réuni à la Mairie de Marcilly-la-Campagne, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur WECH Pierre, Président, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers syndicaux le 15/06/2026.

Vote
A l'unanimité
Pour : 4 Contre : 0 Abstention : 0

Présents : M. WECH Pierre, Président, Mmes : BARBET-LESEUR Patricia, BERMUDEZ Nadine, M. FRIBOULET Cyril

Invitée : Mme BACHER Francine (absente excusée)

A été nommé(e) secrétaire : M. FRIBOULET Cyril

PRÉFECTURE DE L'EURE

- 2 JUIL. 2026

ARRIVÉE

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture d'Evreux
Le :
Et
Publication ou notification du :

2026-13 – Tarifs cantine et garderie 2026/2027

Suite à la réception de l'indexation annuelle des tarifs de cantine, envoyée par la société Yvelines Restauration, comme prévu dans le marché de fournitures de repas en liaison froide, le Président propose que les tarifs évoluent à partir de la rentrée de septembre 2026, comme suit :

Tarif	Quotient familial	Tarifs 2025/2026	Tarifs 2026/2027
1	De 0 à 999	1,00 €	1,00 €
2	De 1 000 à 1 499	3,60 €	3,71 €
3	Plus 1 500	3,92 €	4,04 €
4	Familles fournissant un panier repas	1,00 €	1,00 €
5	Repas occasionnel	5,00 €	5,00 €

Pour la garderie, le Président propose d'appliquer la tarification suivante :

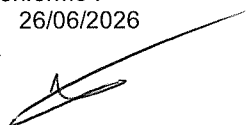
	Tarifs 2025/2026	Tarifs 2026/2027
Forfait mensuel élève scolarisé à Marcilly-la-Campagne	45,00 € (1/4 en juillet, soit 11,25 €)	45,00 € (1/4 en juillet, soit 11,25 €)
Forfait mensuel élève non scolarisé à	50,00 €	50,00 €

Marcilly-la-Campagne	(1/4 en juillet, soit 12,50 €)	(1/4 en juillet, soit 12,50 €)
Dépassement de l'horaire	10 € par 1/4h	10 € par 1/4h
Forfait occasionnel à la journée	15 € par jour et par enfant	15 € par jour et par enfant

Après délibération, le conseil syndical accepte les tarifs applicables pour l'année scolaire 2026/2027 à l'unanimité.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 26/06/2026
Le Président



Syndicat Intercommunal Scolaire
Marcilly-la-Campagne / Moisville
4, rue du Verger
27320 MARCILLY LA CAMPAGNE

PRÉFECTURE DE L'EURE

- 2 JUIL. 2026

ARRIVÉE